



## **Déclaration préalable à la CAPN** **des adjoints administratifs** **du 2 octobre 2014**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs

Le constat est désastreux et insupportable pour les personnels administratifs de la catégorie C.

Comme le SNAPATSI l'a dénoncé, les mesures de revalorisations de la catégorie C initiées par la Ministre de la Fonction Publique et annoncées comme une amélioration du pouvoir d'achat ne sont qu'une façade. Rappelons que ces belles « mesurette » ont été calculées à budget constant. Des points d'indice saupoudrés en février 2014 et 5 points d'indice prévus pour tous en janvier 2015. Je dis bien prévus, car nous ne pouvons avoir que des craintes fondées par le projet de loi de finances 2015, rendu public mercredi 1er octobre par le gouvernement qui indique : Le point d'indice de la fonction publique ne sera pas revalorisé jusqu'en 2017 et les enveloppes de mesures catégorielles seront fortement réduites.

Voilà la vérité : à l'affichage on ne diminue que de 2 % par an les taux de promotion, mais après calcul, entre 2013 et 2015 on constate une baisse du nombre des postes d'environ 40 % pour les adjoints administratifs !

En plus de ces baisses drastiques du nombre de promotion, il nous faut être vigilant quant à la répartition des postes au sein du Ministère de l'Intérieur.

Fort de son expérience, le SNAPATSI a détecté lors des réunions préparatoires pour l'avancement 2015 qu'une erreur s'était glissée dans le volume des agents promouvables. Erreur qui impactait principalement les adjoints administratifs en Ile de France. En apportant la preuve matérielle, le SNAPATSI a permis de récupérer 21 postes d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le périmètre police.

Le SNAPATSI est plus que jamais soucieux des situations individuelles des collègues c'est par un travail constant que nous défendons à tous les niveaux tous les agents plus particulièrement en l'espèce les petits salaires touchés de plein fouet par la baisse du pouvoir d'achat.

Le SNAPATSI sera présent et défendra l'intérêt des agents lors des groupes de travail initiés par la Ministre de la Fonction Publique sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Les représentants du personnel,